

**Avertissement** : notes prises au vol... erreurs possibles... prudence !

Mardi 3 octobre 2017

Hôpital cantonal de Genève

## Cannabis : effet sur la santé et la société

Prof. B. Broers, M. Julien

On parle beaucoup du Cannabis (C)...de sa libéralisation...de sa régulation...de ses propriétés pharmacologiques...c'est un peu le cheni...essayons d'y voir plus clair..

A qui en prescrire, et comment faire ?

3 patients imaginaires :

- Un homme de 39 ans avec une maladie de Crohn qui apprend qu'à Langnau une pharmacie produit et vend une teinture de (C)...qu'en pensez-vous docteur ?
- Une femme de 46 ans signale que son fils de 17 ans fume du (C) « légal »...qu'en pensez-vous docteur ?
- Un homme de 70 ans avec un cancer de l'estomac va avoir une radiothérapie et aimerait du (C) avant ...qu'en pensez-vous docteur ?

La plante de (C) contient moult substances complexes dont au moins 80 cannabinoïdes (©)...les plus connus sont le THC ( $\Delta^9$  - tétrahydrocannabinol) et le CBD (cannabidiol). Retenons que les © sont de grosses molécules lipophiles qui agissent sur des récepteurs CB1 (dans le SNC) et CB2 (dans différentes parties du système immunitaire dont la rate).

Nous produisons aussi des endocannabinoïdes, ayant des effets proches du THC...sur la cognition, la mémoire, l'appétit, la douleur, la fréquence cardiaque...

Pour la « petite histoire » Wikipedia ajoute qu'ils pourraient jouer un rôle lors de la fécondation en activant le spermatozoïde en accélérant les mouvements du flagelle, et que les fumeurs de marijuana pourraient ainsi avoir des problèmes de fertilité expliqués par une hyper-activation de ce canal ionique, qui provoquerait un comportement anormal des spermatozoïdes...(ajout perso)

Il y a aussi des phytocannabinoïdes synthétisés par la plante, cultivés et distribués en pharmacie (aux Pays-Bas par exemple, par la Société Bedrocan<sup>8</sup>: *Bedrocan* -*Bediol* -*Bedrobinol* avec des taux variables de THC et de CBD selon les produits...)

Le THC est orexigène, antiémétique, myorelaxant, enivrant, avec un potentiel addictif..

Le CBD est antiépileptique, antalgique, anxiolytique, antipsychotique (à hautes doses), neuroprotecteur, aide dans les troubles du sommeil comme les « restless legs »....aurait peut-être un effet sur l'immunité, voire un effet anti-cancer...

La prescription de (C) est reconnue pour les douleurs, les crampes, les spasmes musculaires, la sclérose en plaques (SEP), les tétraplégies...les nausées et vomissements post chimiothérapie...comme stimulant de l'appétit...les neuropathies douloureuses, les fibromyalgies...les épilepsies...

Des effets anecdotiques ont été rapportés dans les maladies inflammatoires comme le Crohn, les cancers, le glaucome, la migraine, les troubles du sommeil, les troubles de l'humeur, l'anxiété, le THADA, la psychose...la maladie d'Alzheimer...et les troubles du comportement...

Même si la reine Victoria prenait une teinture de © pour ses dysménorrhée...



...il reste encore beaucoup à prouver, tester, isoler etc...en ce qui concerne les cannabinoïdes ("Medical Marijuana: Is the Cart Before the Horse? Deepak Cyril D'Souza, JAMA. 2015;313(24): 2431-2432").

En Suisse, le spray de Sativex contient par jet...2.7mg de THC et 2.5mg de CBD...on le prescrit, par exemple, pour les douleurs dans la SEP et dans les nausées réfractaires post chimio (voir témoignage de Mr Julien, fin du colloque).



Une étude a montré l'utilité des © dans les épilepsies résistantes...« Cannabidiol in patients with treatment-resistant epilepsy: an open-label interventional trial Dr Prof Orrin Devinsky ».

Le © utilisés dans cette étude serait de l'Epidiolex®, extrait de CBD pur, développé par la société britannique GW Pharmaceuticals.



Il y a des produits synthétiques comme le Dronabinol (THC pur)...



Pas facile de s'y retrouver pour savoir que prescrire et dans quelles conditions...

La législation en Suisse considère que le Cannabis reste un stupéfiant s'il contient plus de 1% de THC (avant 2011, c'était plus de 0.3%).

En janvier 2017, si vous vous faites arrêter avec moins de 10g de Cannabis en poche, c'est 100 frs d'amende...

Le Cannabis reste donc lié au marché noir avec toutes les déviations associées à ce genre de commerce.

Pour prescrire du Cannabis il faut obtenir une autorisation de l'OFSP en remplissant toute une série de points... voir ci-dessous...

## Prescrire des cannabinoïdes: demande OFSP

1. Données concernant le patient (nom, sexe, date de naissance et adresse)
2. Informations médicales : diagnostic(s), indication pour le traitement, justification du traitement souhaité (anamnèse, antécédents de traitement, évolution clinique, etc)
3. Médication : médicament (action souhaitée), posologie, durée envisagée du traitement
4. Provenance (pharmacie), prise en charge éventuelle du traitement par une assurance
5. Informations sur le médecin requérant (nom et adresse)
6. Confirmation signée du médecin requérant indiquant qu'il a saisi les données en bonne et due forme et qu'il établira un rapport intermédiaire sur l'évolution du traitement, comme demandé par l'OFSP
7. Déclaration de consentement écrite du patient pour le traitement visé par la demande

Cave:

- espoirs démesurés
- formes orales des cannabinoïdes: pas le même effet que le cannabis fumé
- coût et non-remboursement du traitement

Donc...pour revenir aux patients du début...

- Le patient 1 avec la maladie de Crohn... il y a des travaux qui suggèrent que le Cannabis peut être utile pour l'inflammation, les spasmes, le sommeil, et la douleur...(Cannabis induces a clinical response in patients with Crohn's disease: a prospective placebo-controlled study. Naftali T, Clin Gastroenterol Hepatol. 2013 Oct )...donc oui, l'essai mérite d'être tenté...mais quelle forme prescrire ?? Sativex ? Dronabinol ? ou teinture de Cannabis ?

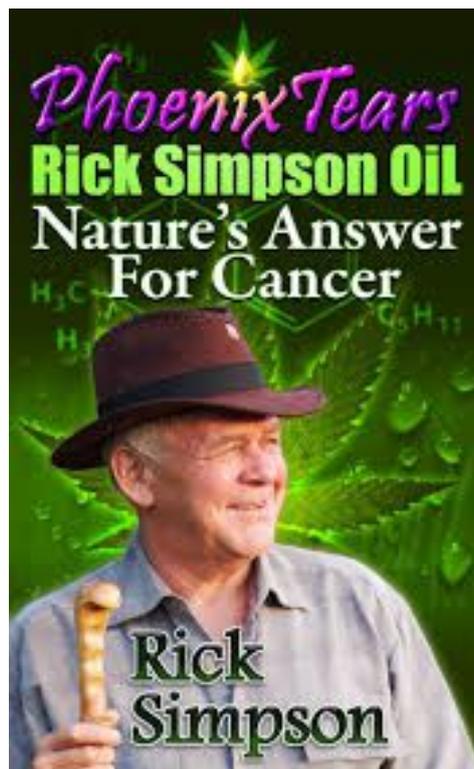
En tout cas...on nous recommande... « start low...go slow... ».

- La patiente 2, dont le fils de 17 ans fumait du Cannabis « légal » sous la forme de cigarette « Heimat » qui contient en plus du tabac un peu de CBD...(0.2 g / cigarette)...et des traces de THC... a certainement le risque de voir s'installer chez lui une dépendance à la nicotine...mais pour ce qui est du CBD ce serait moins addictif que le THC...attention cependant pour la conduite automobile...car il y a des traces de THC...



- Le patient 3, oncologique...pourrait bénéficier du © pour les nausées et les vomissements liés à la chimiothérapie, et l'effet antalgique pourrait être une alternative aux opioïdes, qui sont en plus connus pour être « nauséux ».

La question reste ouverte en ce qui concerne l'effet antitumoral des CBD (Towards the use of cannabinoids as antitumour agents Guillermo Velasco Nature Reviews Cancer AOP, published online 4 May 2012; doi:10.1038/nrc3247).



Pour fabriquer votre propre « Simpson Oil » : il faudra utiliser environ 500 grammes de buds de cannabis de grande qualité et parfaitement séchés, pour produire environ 60 grammes d'huile de cannabis de Rick Simpson (Rick Simpson Oil = **RSO**), ce qui correspond à un **traitement standard de 90 jours**. Cette quantité peut être augmentée à 120 grammes voir 180 grammes pour les cas les plus importants. L'huile peut être vaporisée, ingérée, utilisée en suppositoire, ou appliquée sur la peau (sous forme pure ou bien mélangée à un produit cosmétique). (Wiki)



Les © pourraient induire la mort cellulaire, diminuer l'angiogenèse tumorale, et ralentir la progression tumorale (Anticancer mechanisms of cannabinoids G. Velasco, Curr Oncol. 2016 Mar; 23(Suppl 2): S23–S32.)

Donc il faut commencer par obtenir une autorisation de l'OFSP, ensuite, moins de 10% des traitements autorisés sont remboursés, raison fréquente d'arrêt, car ce serait assez cher...

Ne pas confondre traitement médicamenteux et traitement de substitution (qui n'est pas envisagé par l'OFSP)...

Ne pas oublier que le THC légal est < à 1%...

Le colloque se termine par le témoignage « live » de Mr Julien qui nous raconte comment grâce au Sativex, les nausées épouvantables après chirurgie, chimio et radiothérapie pour un Ca du pancréas ont pu être contrôlées... le produit en question était le Sativex déjà cité plus haut...mélange de THC et CBD...



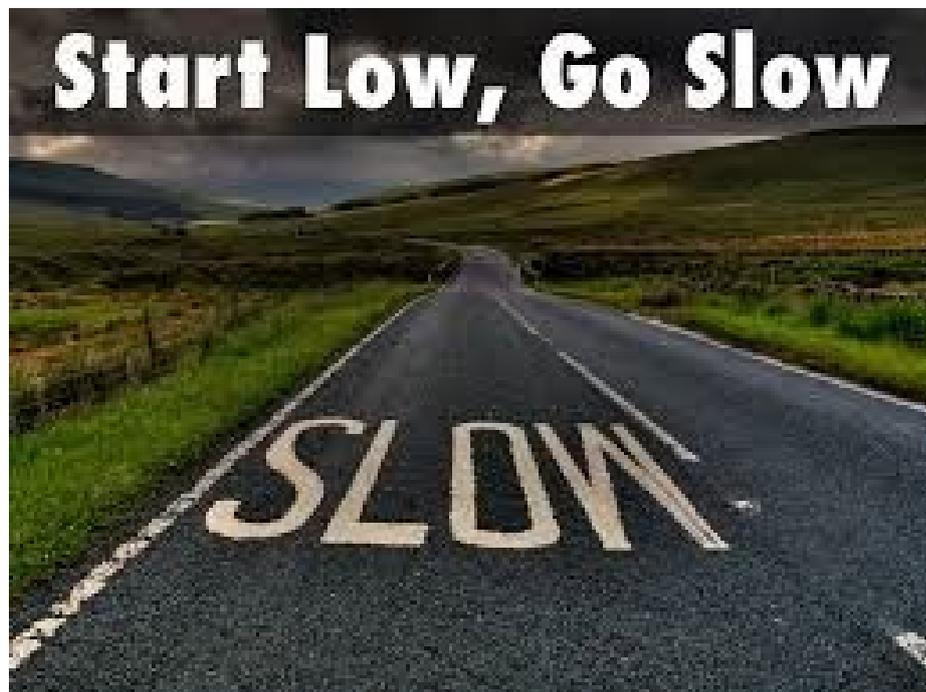
Je retiens que les cannabinoïdes font partie de notre arsenal thérapeutiques pour les nausées, les spasmes et les douleurs mal contrôlées par la pharmacopée traditionnelle... Pour le reste c'est encore assez flou... mais on restera ouvert à cette approche si le patient la propose...

Pour ce qui est du choix de la galénique, et des cannabinoïdes prescrits ça reste aussi assez flou...

	Emballage	Unités de base	THC/CBD par unité	Prise	Prix/jour pour 10 mg THC
Dronabinol (sol 2.5%) Origine : fruits citrus	5 g (125 mg THC) à 40 mg (1000 mg THC)	1 goutte	0.7/0 mg 3-4 gtt=2.5 mg THC	Avec aliments gras, 3 fois par jour	16 à 17.60 FS
Teinture standardisée (éthylrique) de cannabis Origine : cannabis	10 ml (100 mg THC) à 50 ml ( )	1 goutte	0.3/0.6 mg 9 gtt= 2.5 mg THC, 5 mg CBD	Dans un peu d'eau, 2 à 3 fois par jour	11 à 12 FS
Huile de cannabis standardisée Origine : cannabis	10 ml (111 mg THC) à 50 ml (554 mg THC)	1 goutte	0.4/0.86 mg 6 gtt= 2.5 mg THC, 5.2 mg CBD	Avec aliments gras, 2 à 3 fois par jour	14 à 15 FS
Nabiximol (Sativex®), spray dans éthanol 42% Origine :	3x10 ml (total 810 mg THC) (achat flacon « test » pas possible)	1 pulvérisation buccale	2.7/2.5 mg	Voir Compendium Suisse	8.50 FS

.. mais puisque le Sativex existe en Suisse...pourquoi ne pas essayer celui-là...

Mais surtout...



P.S. : c'est bien le témoignage de Mr Julien, d'abord c'est courageux de sa part, ensuite ça marque les esprits... 🖱

Compte-rendu du Dr Eric Bierens de Haan  
[ericbdh@bluewin.ch](mailto:ericbdh@bluewin.ch)

transmis par le laboratoire MGD  
[colloque@labomgd.ch](mailto:colloque@labomgd.ch)